

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 09 mars 2020

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 09 mars 2020 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs Didier CAMPILLO, Christian DAVAT, Pascal CLERT, Mme Christelle COCHET, Mr Jean-Philippe FRAIX-BURNET, Mmes Monique GRUMEAU, Bernadette GUEYRAUD, Mr Jean-Michel LEON et Mme Cécile TRAHAND.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (secrétaire de mairie)

Absents excusés : Mr Pierre GERARD, excusé donne pouvoir à Jean-Michel LEON et Mme Julie MORAND, excusée

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la nomination de Mr Jean-Philippe FRAIX-BURNET à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 11 février 2020 :

Monsieur le premier Adjoint demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

Le conseil municipal, APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Monsieur le Maire, ne pouvant être présent à cette dernière réunion, a rédigé le mot suivant qui a été lu en début de séance :

« Bonsoir mesdames et messieurs les conseillers

Pour ce dernier conseil municipal je ne pourrai pas être parmi vous !

Je le regrette mais ma fracture de malléole me fait souffrir surtout en fin de journée.

Je voudrai vous adresser mes remerciements pour toutes les actions que chacune et chacun d'entre vous avez menées afin que tous les projets communaux soient une réussite.

A ceux qui, comme moi, quittent cette assemblée je pense qu'ils ont acquis une expérience de la vie communale et je leur souhaite réussite dans leurs projets personnels.

Pour ceux qui restent je leur souhaite dans une équipe renouvelée de poursuivre les actions en faveur du bien être des arithoises et des arithois.

De plus, j'adresse mes plus sincères remerciements à Bernadette pour toute l'aide qu'elle m'a apportée au cours de ces 4 années, c'est un élément de valeur sur lequel on peut compter et vous conseille de bien l'intégrer dans la nouvelle équipe.

Concernant la gestion du cas de coronavirus à Arith, Didier vous apportera des précisions sur la façon dont nous avons traité le problème en liaison permanence avec l'ARS et la Préfecture. »

Monsieur Didier Campillo et Madame Cécile Trahand, Adjoint, apportent des précisions aux membres du conseil municipal sur la façon dont a été traité le problème en lien avec le coronavirus en liaison permanente avec l'ARS et la Préfecture de la Savoie.

Monsieur le Maire a été informé, dans la soirée d'hier soir par un médecin de l'ARS d'une personne atteinte du COVID-19 sur le territoire de la commune. Mercredi matin, les élus ont contacté les services de la Préfecture. Dans la matinée, un premier communiqué de presse a été fait par les services de la Préfecture informant que deux personnes originaires de Savoie étaient atteintes du COVID-19. Un communiqué de presse a été rédigé par les élus et adressé aux services de la Préfecture pour validation. Ce communiqué a été publié à midi avant le nouveau communiqué de 13 heures de la Préfecture citant les communes concernées.

### 1° Travaux :

- ✚ Multi usage du chemin du Mariet : trois bureaux d'étude ont répondu. Monsieur Pierre Paccard, PNR, en a fait l'analyse :
  - Guillaume Rochelot a présenté une offre s'élevant à 12 925 € HT avec un délai d'intervention de 26 jours ½,
  - l'Atelier du Territoire a présenté une offre s'élevant à 15 425 € HT avec un délai d'intervention de 22 jours ½,
  - Territoires Avenir a présenté une offre s'élevant à 25 650 € HT avec un délai d'intervention de 28 jours ½.

Pierre Paccard a recherché d'autres financements qui porteraient le laisser à charge de la commune à 6 979 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre de Guillaume Richelot pour un montant de 12 925 € HT.

### 2° Compte Administratif 2019 :

- ✚ Budget Commune : Excédent de fonctionnement : 452 705,24 €  
Déficit d'investissement : 298 380,79 €  
Restes à Réaliser Dépenses : 57 588,80 €

Le Compte Administratif 2019, ainsi que le Compte de Gestion tenu par Monsieur Daniel GUSTAVE, Receveur Municipal, a été voté, hors de la présence de Monsieur le premier Adjoint, à l'unanimité.

### 3° Taux d'imposition 2020 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020, à savoir :

- ✚ Taxe Foncier Bâti : 12,94 %
- ✚ Taxe Foncier Non Bâti : 106,19 %

### 4° Budget Primitif 2020 :

- ✚ Budget Commune : Section de fonctionnement : 387 235 €  
Section d'investissement : 632 474 €

Le Budget Primitif 2020 a été voté à dix voix pour.

### 5° CCAS :

- ✚ Compte Administratif 2019 : Excédent de fonctionnement : 511,69 €
- ✚ Budget Primitif 2020 : Section de fonctionnement : 546 €

### 6° Travaux :

- ✚ ONF : les adjoints ont rencontré Monsieur Cottarel de l'ONF qui va essayer de procéder à la vente des coupes des parcelles 4 et 5, rappelant aux élus le dépérissement de notre forêt. La parcelle 4 est déjà martelée et la parcelle 5 est à marteler.
- ✚ Réserve incendie : elle a été complètement vidée et il y a à nouveau de l'eau dedans. Il conviendrait de faire des essais afin de rechercher une éventuelle fuite provenant du bassin.
- ✚ Fuite d'eau devant Mairie : lors des travaux de réparation, l'entreprise TPLM s'est aperçu que le tuyau d'eau pluviale se situait sous l'emprise de la future rampe d'accessibilité de l'accueil de la mairie  
Des travaux d'un montant de 2 472.50 € HT ont été réalisés pour dévier ce tuyau.
- ✚ Bâtiment communal Chef-Lieu : l'escalier pour l'accès aux combles a été posé par l'entreprise Prunier. Jean-Claude va le vitrifier et, dans les combles, quatre emplacements seront matérialisés. Après quoi, une réunion avec les locataires sera prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures trente.

Le Maire adjoint,  
Didier CAMPILLO

